Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260625-2026_2506_7-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_2506_7

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six
Le jeudi 25 juin à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 18 juin 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRISSON, Yannick LE NOCHER, Céline DANIBO, Jean-Jacques PEYRE, Nadine OLSZER, Guillaume BRULÉ, Nolwenn GUÉNÉDAL, Chloé LEFRANC, Marianne DANO, Mathieu BRINDEAU.
Absents excusés : Pascal FRIBOURG (donne pouvoir à Nolwenn GUÉNÉDAL), Elodie DECOURCHELLE (donne pouvoir à Liza HÉRISSON), Jean-Claude SITRUK (donne pouvoir à Guillaume GRANNEC), Laurent CAHET.
Secrétaire de séance : Liza HÉRISSON

Salle polyvalente : travaux de rénovation-extension et mise aux normes : lancement d'un appel à candidature pour la mission de programmiste et d'AMO

En 2024, la commune a réalisé une étude avec le CAUE portant sur la rénovation et l'extension de la salle polyvalente. Le bâtiment construit en 1980 souffre d'un manque d'isolation et ne satisfait plus aux normes de confort thermique et acoustique. Le système de chauffage est obsolète avec une surchauffe des pièces exposées au sud en été. C'est un ERP de catégorie 4 de type L (salle polyvalente) et N (restaurant scolaire)
Le bâtiment ne répond plus aux normes pour la restauration scolaire et la commune a reçu un avis avec réserves et prescriptions d'aménagement par la commission de sécurité réalisée en juin 2026.

Monsieur Le Maire propose de lancer une consultation pour une mission de programmiste et d'AMO
Monsieur Le Maire ajoute qu'il est préférable de créer un comité de pilotage pour cette opération.
Le comité de pilotage pourrait être composé des membres suivants :

- 5 élus
- 1 agent technique et la responsable du restaurant scolaire
- 3 membres des associations représentatives : événement, sport et action sociale
- 2 utilisateurs particuliers (hors cadre associatif)
- 1 personne du corps enseignant

Les travaux vont consister à remettre aux normes la salle pour la restauration scolaire (cuisine dédiée), rénovation énergétique et agrandissement de la grande salle.
Le montant estimatif de l'enveloppe allouée à ces travaux est de 1 000 000 € TTC.

Après débat, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-de valider le lancement de cette consultation
-de valider la composition type du comité de pilotage
La désignation officielle des membres du comité de pilotage sera réalisée au prochain conseil Municipal.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Liza HÉRISSON

Fait à BRANDIVY, le 01 juillet 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56500 (MORBIHAN)

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.